REGLEMENT DE LA COUPE DE LA SOMME

Maj du 08/04/2022

Article 1

La Coupe de la Somme est une compétition organisée par le Comité de la Somme de Tennis de Table. Elle est réservée aux **joueurs et joueuses** licenciés à la FFTT dans un club de la Somme. L'épreuve est une coupe départementale officielle, dont le coefficient pris en compte pour le classement est 0,5. Elle est ouverte à **toutes** les catégories d'âge, à l'exception des poussins et benjamins.

Article 2

La Coupe de la Somme se dispute par **équipe de deux** selon la formule de la Coupe Davis (2 simples, 1 double, 2 simples). Les équipes sont constituées de deux joueurs/joueuses <u>appartenant à un même club</u>, un remplaçant peut être ajouté au moment des inscriptions, à condition qu'il possède moins de points que le joueur le moins bien classé de l'équipe.

Article 3

Deux tableaux sont proposés pour cette compétition :

- TABLEAU -1200 (Challenge Gaston HARDY) La somme des points des deux joueurs/joueuses doit être inférieure à 1200 points.
- TABLEAU -1800 (Challenge André DEBOUBERT) : La somme des points des deux joueurs/joueuses doit être inférieure à 1800 points.
- TABLEAU -2400 (Challenge André TROUVE): La somme des points des deux joueurs/joueuses doit être inférieure à 2400 points.
- -TABLEAU -3000 (Challenge Yves LEFEBVRE) : La somme des points des deux joueurs/joueuses doit être inférieure à 3000 points.

Article 4

L'engagement et la composition d'une équipe sont validés par le CD Somme à réception de l'inscription. Le CD Somme se réserve le droit d'annuler un tableau si le nombre d'équipes participantes n'est pas suffisant.

Article 5

L'épreuve se déroule en deux journées, l'une qualificative, l'autre pour désigner les vainqueurs. La présence aux deux journées est obligatoire pour le bon déroulement de l'épreuve. Le remplaçant désigné pour l'équipe peut participer indifféremment à une ou deux journées, à une ou plusieurs rencontres au sein de chaque journée.

Article 6

Les rencontres ont lieu en fonction du nombre d'inscrits et de leur club d'appartenance pour le premier tour (répartition en trois lieux ; Flixecourt, Amiens LL et Bernaville). Le premier tour est fixé au <u>Vendredi 29 AVRIL 2022</u> à **20h00** (Pointage des équipes à 19h30).

Les rencontres ont lieu à (à définir) pour le deuxième tour qui est fixé au Samedi 21 Mai 2022.

Les rencontres débutent à 14h30. (Pointage des équipes à 14h00).

Article 7

<u>Premier tour : Tournoi de qualification par poule</u>

Chaque équipe se rencontre dans une poule. A l'issue des rencontres, le classement est réalisé au nombre de victoires. En cas d'égalité, on réalise un départage particulier entre les équipes à égalité de victoires. (nombre de victoires, puis nombre de points parties, puis nombre de sets gagnés, puis nombre de points gagnés). Si l'égalité persiste, on prend en compte le départage général.

Le nombre d'équipe par poule dépend du nombre d'inscrits dans le tableau

En raison de la forte participation des licenciés dans les autres compétitions individuelles, le nombre d'inscrits est limité à 8 équipes par tableau. (par ordre d'inscription)

Deuxième tour : Tableaux (montants et descendants) et matchs de classement

Chaque équipe, qualifiée pour le tableau montant ou descendant, joue à élimination directe. Des matchs de classement seront réalisés dans la limite du temps disponible.

Article 8

Le Comité se réserve la possibilité d'adapter la formule en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 9

Le Juge-Arbitre de l'épreuve sera désigné par le Comité Départemental. Tout litige intervenant au cours de cette compétition sera tranché par la commission sportive du Comité Départemental. Sa décision sera sans appel.

Article 10

Les récompenses (Coupes et trophées) seront remises à la fin de la deuxième soirée aux équipes victorieuses des différents tableaux montants et descendants. Le Challenge de chaque catégorie sera remis, comme chaque année, à l'équipe victorieuse lors de l'Assemblée Générale du Comité.

Article 11

Les engagements sont fixés à **12€ par équipe** (*chèque à l'ordre du CD Somme TT*).

Article 12

Le responsable d'épreuve au sein du Comité est Jean Claude DUBOIS.

Renseignements sur l'épreuve par mail à secretariat.cdtt80@gmail.com. Les feuilles d'engagement accompagnées du règlement sont à envoyer à l'adresse suivante : PIGOT Didier 15, rue Cahos 80310 HANGEST SUR SOMME.